

Lausanne, le 03 février 2026

Communiqué de presse du PLR Vaud

**Le PLR Vaud salue la finalisation de la Loi sur l'énergie
Un projet ambitieux qui renforce l'indépendance énergétique sans pénaliser l'économie.**

Au terme de plusieurs années de travaux et de débats, le Grand Conseil a adopté la Loi sur l'énergie. Le PLR Vaud s'est engagé à chaque étape du processus pour orienter le texte final vers l'essentiel : garantir la sécurité de l'approvisionnement énergétique, renforcer la souveraineté du Canton et préserver les conditions-cadres nécessaires au développement économique, loin des approches idéologiques et des contraintes excessives.

Une majorité du PLR et de ses députés se félicite de l'adoption, ce jour au Grand Conseil, de la Loi sur l'énergie dans sa version finale. Cette étape majeure marque l'aboutissement de plusieurs années de travaux et d'un engagement soutenu de notre parti à toutes les phases du processus, de la consultation aux travaux de commission, jusqu'aux débats en plénum.

Grâce à l'implication constante des députés PLR, la loi adoptée répond aux objectifs stratégiques essentiels pour notre Canton : renforcer sa souveraineté énergétique dans un contexte international instable, réduire sa dépendance aux énergies fossiles importées et orienter les investissements vers des solutions locales, durables et créatrices de valeur.

Cette loi constitue également un levier important pour l'économie vaudoise. Elle favorisera les investissements, stimulera l'innovation et créera des emplois dans les secteurs de l'énergie et de la construction, plutôt que de continuer à financer massivement l'achat de produits pétroliers à l'étranger. Elle permet en outre au Canton de satisfaire aux exigences fédérales en matière de sobriété énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Tout au long des travaux parlementaires, le PLR a été une force de proposition, en étroite collaboration avec les milieux économiques, immobiliers et les entreprises de la construction. Nous avons notamment exclu tous les bâtiments de moins de 750m² de l'obligation d'assainir, exclu les bâtiments agricoles, enlevé l'obligation de mettre des panneaux photovoltaïques sur les vieux toits, étendu largement les heures d'illumination des vitrines et supprimé l'obligation de mettre des bornes de recharge dans les parkings existants ou les places de parc à ciel ouvert. Notre objectif : garantir une loi ambitieuse mais réaliste, financièrement supportable pour les propriétaires, les locataires, les entreprises et les collectivités. Le PLR s'est en particulier engagé pour préserver les plus petits propriétaires, afin que les nouvelles exigences ne se traduisent pas par des charges disproportionnées. La mise en œuvre progressive prévue permettra en outre aux entreprises de monter en puissance sans goulots d'étranglement et en favorisant le savoir-faire local.

Le PLR Vaud continuera à s'engager pour une politique énergétique pragmatique, orientée vers l'innovation, la responsabilité et la prospérité de notre Canton.

Contacts :

Nicolas Suter, chef du groupe PLR au Grand Conseil, député, 076 559 00 71
Loïc Bardet, vice-président du PLR Vaud, député, 079 718 01 88